

La situation financière des retraites en France à fin 2011

Par Jacques BICHOT, Economiste, Professeur émérite à l'université Lyon 3

La Caisse nationale d'assurance vieillesse annonce que son déficit aurait été de 12 milliards en 2012 sans la réforme entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011, et que grâce à elle ce déficit sera seulement de 5,8 milliards¹. Le rapport des comptes de la sécurité sociale paru en septembre 2011 amène à modérer cet enthousiasme : à hauteur de 3,8 milliards, le déficit est seulement transféré de la CNAV sur le Fonds de solidarité vieillesse (FSV). Il permet également de faire le point sur l'ensemble des retraites françaises par répartition, dont celles du régime général ne représentent que 33,7 %.

Le régime général

Les prestations légales du régime général (CNAV) passeraient de 91,2 milliards en 2009 à 103,8 milliards en 2012, compte tenu des économies engendrées par la réforme de novembre 2010. L'augmentation serait donc de 4,4 % par an en moyenne sur ces trois ans. Plus précisément, la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) trouve 4,2 % d'augmentation de 2009 à 2010 et prévoit 4,9 % de 2010 à 2011 puis 4,2 % de 2011 à 2012.

Le nombre de liquidations aura nettement diminué du fait de la réforme : en 2011, les assurés sociaux nés en août, septembre, octobre ou novembre 1951, qui sans la réforme auraient pu prendre leur retraite en 2011, devront (sauf droit à la retraite anticipée) attendre 2012. Et cette année-là, le nouveau relèvement de l'âge légal réduira à nouveau du tiers le nombre des liquidations hors retraite anticipée. Un phénomène analogue se produira jusqu'en 2018 inclusivement. Le "stock" de pensions à servir va donc croître bien moins rapidement entre 2010 et 2018 qu'il ne le faisait les années précédentes.

Néanmoins, les comptes de la CCSS parus en septembre 2010 prévoyaient 4,8 % d'augmentation entre 2010 et 2011 sans tenir compte des effets d'une loi retraites qui n'était alors pas encore promulguée : on constate que la réalisation probable une fois la loi en vigueur, soit 4,9 %, ne manifeste aucune amélioration. Et pour 2012 la

décélération des dépenses prévue par la CCSS est modeste.

La CNAV verra cependant une amélioration notable de son résultat net : de 8,9 milliards en 2010 le déficit reviendra à 6,1 milliards en 2011. Mais ce ne sera pas entièrement grâce à une augmentation des rentrées de cotisations ou autres recettes en provenance des contribuables et cotisants : la cause en sera surtout la prise en charge du minimum contributif par le FSV, soit 3,8 milliards, compensée pour cet organisme en partie par des augmentations de prélèvements, mais plus encore par un transfert supplémentaire en provenance de la branche famille (0,8 milliard) et par des changements d'affectations, au profit du FSV, de certains prélèvements. La diminution des versements de la CNAV au titre de la compensation démographique joue aussi un rôle.

Bref, le jeu des vases communicants entre organismes sociaux est de plus en plus actif et rend de moins en moins significatif les résultats d'une institution particulière telle que la CNAV.

Les autres régimes de base

Pour le régime des exploitants agricoles, la détérioration du résultat net continue, le déficit devant passer de 1,28 à 1,40 milliard entre 2010 et 2012.

Pour les pensions des fonctionnaires de l'Etat, aucune amélioration en vue : la « cotisation fictive employeur, qui n'avait augmenté que de 0,4 milliard entre 2009 et 2010, croît de 1,5 milliard et de 1,7 milliard respectivement de 2010 à 2011 puis de 2011 à 2012 ». Cela est dû notamment « au flux supplémentaire de liquidants ayant anticipé leur départ à la retraite en raison de la réforme de 2010, notamment les parents de trois enfants », explique la CCSS.

Pour les fonctionnaires hospitaliers et locaux la CNRACL, devenue déficitaire en 2010 (de 0,49 milliard), va le rester les deux années suivantes (à hauteur de 0,67 puis 0,52 milliard).

Les régimes complémentaires

Faute de place, on se limitera aux deux régimes les plus importants, l'ARRCO et l'AGIRC.

Le premier va passer dans le rouge en 2011, avec une perte probable de 0,77 milliard, plus ou moins selon les résultats financiers. En 2012, la CCSS envisage un déficit de 0,67 milliard, en précisant bien que cette prévision est basée sur une progression des produits financiers, qui est évidemment incertaine.

Le déficit du second (0,64 milliard en 2010) est prévu à la hausse : 1,3 milliard en 2012 comme en 2011.

Au total, sachant que les effets positifs de la réforme de 2010 culmineront en 2018, il serait souhaitable que la relève des mesures prises en 2010 soit assurée sans interruption, ce qui supposerait une nouvelle réforme en 2016, si l'on estime que 2017 sera "neutralisée" en tant qu'année électorale. ■

Pour en savoir plus

• "Les comptes de la protection sociale en 2009", Drees, *Etudes et résultats* n° 755, février 2011.

• *Les comptes de la sécurité sociale*, septembre 2011, 2 tomes, disponibles sur www.securite-sociale.fr

1. Voir Le Figaro du 20 octobre 2011.